



Succession en indivision

Par **Martine45**, le **03/10/2019** à **14:04**

Bonjour, mon père décédé il y a 13 ans il avait 6 enfants la masse active 102826.00 moitié pour succession .après actif mobilier moins frais funéraires actif de 52483 donc chaque enfant 8308.94 .la succession faite sans les enfants .puis décès de ma mère juillet 2018 .maman a fait testament pour privilégier deux enfants .sans mon accord un notaire me tél.pour vente maison il a un acquereur je n'ai aucune information sur le passif succession il me fit vente à 100000.00 donc 3/26 pour moi sans vouloir justifier.compteurs non arrêtés 15 mois après décès.mes sieurs ont les clés et disposent de la propriété je n'ai pas le droit d'y aller seule avec agence .que puis je faire ? Pas normal je n'ai pas donné accord au notaire pour trouver acquéreur elle passe outre et me menace de bloquer succession .merci de votre aide .